

Vadémécum

Épreuves Anticipées de Français

Voie générale, voie technologique

L'épreuve écrite : VOIE GÉNÉRALE

❖ **Le commentaire :**

Cette épreuve évalue l'aptitude à lire, à analyser et à interpréter un texte littéraire en lien avec l'un des objets d'étude de première, mais sans s'inscrire précisément dans l'un des parcours du programme limitatif. On attend un développement organisé et argumenté, sans structure prédéfinie ni figée.

❖ **La dissertation :**

Cette épreuve porte sur l'un des quatre objets d'étude. L'élève aura le choix entre trois sujets, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres du programme et son parcours associé. On attend :

- La compréhension du sens et des attendus du sujet proposé.
- Un traitement progressif et argumenté (sans forme figée).
- Une mobilisation précise et pertinente de références à l'œuvre, aux textes du parcours et /ou à la culture et aux lectures personnelles de l'élève. Ces références peuvent prendre « des formes diverses – citations, narrations brèves, caractérisations, voire allusions ou indications entre parenthèses, du moment qu'elles sont justes et servent le développement du propos »¹.

L'épreuve écrite : VOIE TECHNOLOGIQUE

❖ **Le commentaire :**

Cette épreuve évalue l'aptitude à lire, à analyser et à interpréter un texte littéraire en lien avec l'un des objets d'étude de première, à l'exception de l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle ». On attend un développement organisé et argumenté, sans structure prédéfinie et figée. Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail.

❖ **La contraction de texte suivie d'un essai :**

Cette épreuve prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne ou contemporaine de la littérature d'idées. Le candidat aura le **choix entre trois sujets** (comportant respectivement un texte et un sujet d'essai associé), en rapport avec chacune des trois œuvres et le parcours associé figurant au programme de l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle ».

¹ Éduscol : Ressources d'accompagnement : <https://eduscol.education.fr/document/24382/download>

La contraction de texte : d'une longueur de sept cent cinquante (750) mots environ, le texte fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, avec une marge autorisée de plus ou moins 10 %. Le candidat indique à la fin de l'exercice le nombre de mots utilisés.

On attend :

- Une compréhension satisfaisante du texte qui permette une restitution exacte et fidèle des idées clés, en respectant la contrainte de la contraction au quart.
- Une reformulation correcte et précise de l'argumentation, qui en respecte l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement.

L'essai : le sujet de l'essai porte sur le thème ou la question que le texte partage avec l'œuvre et le parcours étudiés durant l'année, dans le cadre de l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. »

On attend :

- La prise en compte du sujet proposé.
- Un traitement argumenté et organisé, sans forme figée : « l'essai permet au candidat de développer une réflexion personnelle organisée sur ce que disent les œuvres et les textes, de manière plus directe que ne l'autorise l'exercice plus normé de la dissertation. »²
- Une mobilisation précise et pertinente de références empruntées à l'œuvre étudiée et aux textes du parcours associé. Le texte de l'exercice de contraction constitue également un appui pour la réflexion. Le candidat peut en outre faire appel à sa culture et ses lectures personnelles.

L'épreuve orale : VOIE GÉNÉRALE ET VOIE TECHNOLOGIQUE

Le candidat dispose de trente minutes de préparation : **l'examineur aura, au préalable, indiqué sur la fiche d'évaluation**³ remise lors de l'accueil du candidat, le texte à expliquer, la question de grammaire à traiter, ainsi que l'œuvre choisie par le candidat.

Le candidat présentera les seuls documents suivants à l'examineur, dont il disposera pour l'épreuve et pour sa préparation :

- Une copie du récapitulatif des œuvres et des textes étudiés, sur laquelle **chaque candidat aura mentionné l'œuvre qu'il a choisi de présenter** lors de la seconde partie de l'épreuve.
- Une copie des textes susceptibles de donner lieu à une explication, la **présence des manuels scolaires étant exclue**.
- Un exemplaire, éventuellement annoté, de l'œuvre présentée lors de la seconde partie de l'épreuve.

❖ Le récapitulatif

- Il s'agit d'un document contractuel : il fait foi en cas de litige ou de contentieux.
- Le **récapitulatif établi pour la classe** est communiqué à l'examineur en amont des épreuves⁴, **de façon dématérialisée**.
- Il est visé par le chef d'établissement et signé par le professeur. Il comporte la liste des œuvres et des textes étudiés, une copie des textes, la mention des œuvres proposées au titre des lectures cursives pour chaque objet d'étude. La case faisant figurer **l'œuvre retenue individuellement** pour la seconde partie de l'épreuve **sera vierge**. Le professeur joint la liste nominative des élèves précisant l'œuvre retenue par chacun pour la seconde partie de l'épreuve parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives ou parmi celles étudiées en classe.
- **Sur son récapitulatif individuel, chaque candidat fera figurer dans la case prévue à cet effet l'œuvre qu'il aura choisi de présenter** à l'examineur le jour de l'épreuve.

² Éduscol : Ressources d'accompagnement : <https://eduscol.education.fr/document/24391/download>

³ Note de service du 23-07-2020 (annexe) ; BO spécial n°7 du 30-07-2020 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

⁴ Note de service du 12-11-2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo43/MENE2121402N.htm>

- **Pour rappel, la liste des textes étudiés dans l'année comprend:**
 1. Pour le baccalauréat général au moins cinq textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (trois extraits au minimum pour chaque œuvre, deux extraits au minimum pour le parcours associé) ; soit vingt textes au minimum.
 2. Pour le baccalauréat technologique au moins trois textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (deux extraits au minimum pour chaque œuvre, un extrait au minimum pour le parcours associé); soit douze textes au minimum.
- L'inspection pédagogique régionale de Lettres vous communique **deux maquettes de récapitulatifs** (jointes en annexe). Ces récapitulatifs prévoient la **possibilité de mentionner les cas particuliers** qui nécessitent un aménagement : élève allophone nouvellement arrivé (EANA), inscrit dans une école française depuis moins d'un an, déménagement, absence justifiée de longue durée, élève en situation de handicap...

❖ **La première partie de l'épreuve (notée sur 12 points ; durée : 12 minutes)**

Elle est constituée de trois temps :

1^{er} temps (durée indicative : deux minutes maximum) : le candidat propose d'abord **une lecture à voix haute du texte** choisi par l'examinateur, qui peut être précédée d'une mise en situation du texte dans l'œuvre, d'une contextualisation... La **lecture seule** est notée sur **2 points**.

2^{ème} temps (durée indicative : huit minutes) : le candidat propose **une explication linéaire** d'un passage d'une vingtaine de lignes, avec une éventuelle réduction, par l'examinateur, de l'extrait à expliquer si le texte excède le format d'une vingtaine de lignes de prose continue. Il serait donc souhaitable que cette délimitation ait été indiquée précisément dans le récapitulatif.

On attend du candidat :

- Une brève entrée en matière qui peut présenter l'enjeu global du texte, son mouvement, ainsi qu'un projet de lecture, un questionnement que l'explication linéaire va progressivement décliner.
- Un développement qui suit la linéarité du texte. L'analyse ne saurait être exhaustive et doit être en lien avec le projet de lecture ; elle prend appui sur des éléments précis du texte et elle procède par unités de sens afin de rendre compte d'une appropriation personnelle.

Cette partie est notée sur **8 points**.⁵

3^{ème} temps (durée indicative : deux minutes maximum) : le candidat répond à une **question de grammaire** qui vise **l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase issue du texte expliqué**.

On ne saurait attendre du candidat, pour lui attribuer la totalité des points, qu'il tisse ici des liens entre syntaxe et stylistique.

Le programme de grammaire a ouvert la **latitude aux examinateurs de choisir une question relevant du programme de seconde** parce qu'elle serait plus pertinente, pour le texte expliqué et en matière d'analyse syntaxique, que celles figurant dans le programme de première.

L'examinateur pourra, **si nécessaire** (absence de réponse ou réponse extrêmement sommaire), **relancer la réflexion du candidat** ou l'accompagner au-delà de la question sèche.

Cette partie est notée sur **2 points**.⁶

⁵ Les ressources d'accompagnement indiquent une démarche possible (qui ne constitue pas une grille dogmatique de l'exercice), ainsi qu'un exemple de mise en œuvre sur un poème de Lamartine « L'isolement ». <https://eduscol.education.fr/document/24376/download>

⁶ Les ressources d'accompagnement proposent quatre exemples de questions de grammaire suite à l'explication du poème de Lamartine, « L'isolement » (deux questions d'analyse ; deux autres questions invitant à des transformations). <https://eduscol.education.fr/document/24376/download>

❖ **La seconde partie de l'épreuve (notée sur 8 points ; durée : 8 minutes)**

L'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve.

Cette partie se déroule en deux temps :

1^{er} temps (durée indicative : 2 à 3 minutes) : le candidat **présente brièvement l'œuvre** qu'il a retenue et **expose les raisons de son choix**. Ce premier temps n'est qu'un **point de départ** pour les interactions qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'entretien.

Si la présentation du candidat approche les quatre minutes, il conviendra de lui rappeler qu'il doit conclure pour procéder à l'entretien.

2^{ème} temps : l'examineur conduit l'entretien **de manière ouverte**, en dialoguant avec le candidat afin de lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix. Il se fonde sur les éléments présentés par le candidat. L'élève a accès au livre choisi.

Cet entretien n'est pas un contrôle de connaissances sur l'œuvre, ni de conformité d'interprétation. Ce qui importe c'est **l'appropriation de la lecture par l'élève**, quelles qu'en soient les modalités : approche personnelle de l'œuvre, utilisation de connaissances littéraires, référence à des œuvres picturales, théâtrales, cinématographiques...

Un rapide parcours m@gistere est disponible sur le site académique pour aborder la deuxième partie de l'épreuve : il propose deux prestations d'élèves filmées et des scénarios d'évaluation.

Pour y accéder : <https://magistere.education.fr/ac-toulouse/course/view.php?id=11020&ion=1>